

CIBLE

Plan

C'est pur et parfait comme un schéma d'économie de marché. Il y a une offre de soins hospitaliers, sous forme de biens et de services : lits, infirmières, médecins... Et il y a une demande qui émane de malades venus bénéficier de prestations (hôtelières) et consommer des produits - médicamenteux.

Si l'offre est supérieure à la demande, on réduit le personnel et on ferme des services.

Si la demande est excessive... on sort du libéralisme sinon les « consommateurs » s'accumulent dans les services d'urgences débordés. On fait donc appel à un tiers, le gouvernement, qui sonne l'alarme.

C'est ainsi que, face aux épidémies de grippe et de gastro-entérite, le ministère de la Santé a déclenché le « plan blanc » dans les hôpitaux.

Ce n'est pas rassurant car les effets de la gouvernance libérale se déroulent dans le temps : aucun plan ne peut mobiliser en quelques jours des personnels qui n'existent pas, faute de formation, et ouvrir des hôpitaux qui n'ont pas été construits, faute de crédits.

La théorie du libéralisme est nulle. Sa pratique est meurtrière.

BÉCASSINE

Le fils caché



Social

Inquiétudes syndicales

p. 4

Idées

Mémoire d'Auschwitz

p. 9

Perdus de réputation

Sur nos écrans, ils plastronnent et elles se rengorgent, éperdus d'admiration pour eux-mêmes. Les vedettes des médias semblent ignorer ce qui s'écrit sur eux. En voici quelques échos.

Risquons une hypothèse : les responsables des principales chaînes sont plus vieux que toutes les générations de téléspectateurs qui les observent et les jugent.

Plus vieux que quiconque, en ce sens qu'ils croient encore à la toute puissance de la télévision, à la mort du livre, à la dépendance de *gens* vautrés devant le poste. Et complètement *ringards*, pour reprendre leur mot-valise, dans la mesure où ils bavardent depuis des années sur la *révolution Internet* sans voir ce que la nouvelle presse qui s'écrit sur la Toile est en train de changer dans la réflexion politique des citoyens.

Quelques exemples de cette information révolutionnaire qui est en train de détruire le vieux monde de la communication médiatique :

Le livre dans lequel Dominique Baudis (1) raconte et explique l'effroyable campagne de calomnies dont il a été victime lors de l'affaire

Allègre. Certains gendarmes, policiers et magistrats en prennent pour leur grade dans ce récit aussi pondéré que possible, qui révèle la face sombre d'un certain Douste-Blazy.

Mais il faut surtout relever et faire connaître les manœuvres dont certaines vedettes médiatiques sont capables pour obtenir un *scoop* et jouir d'une chasse à l'homme. Diffusion à l'antenne d'informations non vérifiées et de dénonciations calomnieuses, censure de dépêches qui démentent les insinuations des accusateurs masqués, manipulation et achat de témoins : tous les noms des grands professionnels de la déstabilisation sont cités, toutes leurs opérations sont démontées par un homme qui avait, dans son malheur, la chance d'avoir des nerfs d'acier, une connaissance précise du milieu médiatique et assez d'argent pour bénéficier d'un excellent avocat.

Ce livre est écrit pour tous ceux qui n'ont pas ces qualités

et avantages. Est-il besoin de dire que ceux qui ont délibérément violé la déontologie journalistique - tels Karl Zéro - n'ont pas été sanctionnés ?

Sur la Toile, nous apprenons aussi comment Philippe Cohen, auteur d'une biographie de Bernard-Henri Lévy, a été délibérément coupé au montage lorsqu'il évoquait les erreurs et les mensonges du célèbre *romanqueteur* germanopratin. Cet acte de censure a été commis par Guillaume Durand, dans son émission *Campus* qui est, qu'on le sache, diffusée en différé (2).

Toujours sur la Toile, l'*Observatoire du communautarisme* nous avertit de la prochaine diffusion sur France 2 d'un film (*Un amour à taire*) qui traite de la déportation des homosexuels français par les nazis. (3) Or il est historiquement avéré que seuls des homosexuels allemands ou devenus allemands par annexion de l'Alsace et d'une partie de la

Lorraine ont été jetés dans les camps de concentration. Vichy n'a pas déporté les homosexuels et les Allemands ne les ont pas non plus raflés dans les rues de Paris. Sinon, soit dit en passant, il aurait fallu qu'ils déportent un nombre appréciable de personnalités de la collaboration - à commencer par Robert Brasillach qui recommandait la déportation des Juifs *sans oublier les enfants* et qui se moquait éperdument du sort des homosexuels allemands.

La volonté de certains activistes d'établir une stricte équivalence entre les prétendues victimes homosexuelles françaises et les victimes juives du nazisme (une jeune juive est l'héroïne tragique d'*Un amour à taire*, aux côtés de deux garçons) est à tous égards scandaleuse.

Si la diffusion de ce mensonge historique à visées communautaristes rencontre un large écho, nous serons dans la triste obligation de publier nos propres mises au point.

Diffamation, censure, mensonges historiques : il faut critiquer sans relâche les voyous de médias qui déshonorent le métier de journaliste.

Annette DELRANCK

❑ (1) Dominique Baudis, « *Face à la calomnie* », Fixot, 2005, prix franco : 21 €. Nous avons pris immédiatement la défense du président du CSA : cf. *Royaliste* n° 818, 9-22 juin 2003.

❑ (2) Cette affaire est exposée de manière détaillée par Alain Thorens sur le site Acrimed : <http://www.acrimed.org/>

❑ (3) Le dossier complet et les références historiques sont publiés par l'Observatoire du communautarisme : <http://www.communautarisme.net>

royaliste 

SOMMAIRE : p.2 : Perdus de réputation - p.3 : Bécassin a des ennuis - Tracir en hollandie - p.4 : Déficit - Inquiétudes syndicales - p.5 : Le calife de Bagdad - p.6/7 : Le possible et le souhaitable - p.8 : Asile - Un journaliste exemplaire - p.9 : Soixante ans après - p.10 : Machuca - De l'Homme-Pouvoir - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : La campagne des oligarques.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.05.53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0509 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €) ☐ six mois (30 €) ☐ un an (47 €) ☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Bécassin a des ennuis

Clone du supposé-chef du gouvernement, Joseph-Porphyre Bécassin s'est fait tancer d'importance par Alain Duhamel, toujours excellent dans le rôle d'agitateur agité du bocal oligarchique...

Lorsque la France de proximité se demandait avec angoisse si le couturier Karl Lagerfeld achèterait la prétendue *maison de Bécassine* - en fait la maison natale de Joseph-Porphyre Pinchon, qui dessina la célèbre bretonne native de Clocher-les-Bécasses - j'avais signalé l'existence d'un Joseph-Porphyre Bécassin qui se produisait avec indécence sur les plages du Débarquement et à Oradour-sur-Glane (1).

À l'occasion du centenaire de la naissance de Bécassine, je suis aujourd'hui en mesure de révéler que J.-P. Bécassin est le fils caché de Bécassine, qu'elle eut très jeune après avoir été quelque peu bousculée par un soldat turc alors qu'elle se trouvait sur le front d'Orient (2). Cette filiation traumatisante, qui lui fut révélée par une psychanalyste de la gauche lacanienne, explique la volonté porphyresque de devenir l'équivalent d'un vizir. Parvenu à ce poste sous le califat chiraquien, il y affiche une très orientale mollesse aggravée par la naïveté qu'il tient de sa maman. Ce qui lui vaut en ce moment bien des ennuis.

Peu après avoir fêté le millièmème jour de son vizirat en son palais tout parfumé de loukoum à la rose, Joseph-Porphyre Bécassin eut la désagréable surprise d'être fustigé par Alain Duhamel (3), mélange pétaradant de cireur de babouches impériales et de janissaire centriste. Il est vrai

que ce pittoresque bonhomme a de quoi être fumasse : Joseph-Porphyre et ses amis sont en train de bousiller le référendum !

- le vizir et son calife n'ont pas vu venir l'ultra-libérale directive Bolkestein sur les services, qui donne des arguments aux adversaires du traité alors qu'il faudrait faire patte de velours comme le suggère Alain Duhamel dans un message subliminal ;

- J.-P. Bécassin a présenté trois projets qui ont jeté des centaines de milliers de manifestants dans les rues : les *aménagements* aux 35 heures, la loi Fillon et la loi de la réforme de la recherche ;

- MM. Sarkozy et Bayrou, qui échappent à la patte molle du vizir, n'arrêtent pas d'agiter l'épouvantail ture - ce qui fait progresser le *Non* de droite.

Ce que l'épastrouillant Duhamel ne comprend pas, c'est que Bécassin n'y est pour rien : toute réclamation sur la gestion gouvernementale doit être adressée à la Commission européenne, au Patronat et au Calife en personne, qui est le véritable Capitan Pacha.

Sylvie FERNOY

(1) cf. *Royaliste* n° 841, *La maison de Bécassine*.

(2) Les images du viol, publiées dans la première édition de *Bécassine chez les Turcs*, furent détruites sur ordre exprès du général Franchet d'Espérey.

(3) cf. *Libération* du 9 février, *Les fautes des leaders du oui*.

Tracsir en Hollande

Seigneur de Solferino (la rue, pas la bataille), marquis de Tulle, grand féodal de gauche, François Hollande s'apollitronne et toute la Hollande est saisie de malepeur.

Mais où est donc passé le couple furieusement à la mode l'an dernier ? Petite reine de Charente-Poitou, Ségolène se fait bien discrète depuis l'an nouveau. Et François, prétendant auto-proclamé à la charge suprême, fait pâle figure. On dit même qu'il est colère.

Il y a de quoi. L'homme qui croyait marcher sur une voie impériale se retrouve pris dans des embrouillaminis dont il ne sait comment sortir :

- François Hollande et les hollandistes soutiennent les protestations sociales (la lutte sur le temps de travail, la fronde lycéenne) qui alimentent ou entretiennent les courants favorables au *Non* ;

- Les hollandistes voudraient que Jacques Chirac et Édouard Balladur calment le jeu social qui fait grossir le *Non* mais ne veulent pas qu'on confonde leur campagne de *gauche* avec celle de la droite, car en ce cas les *Oui* de gauche risquent de se transformer en vote blanc ou en *Non* de gauche.

Vous me suivez ? Bon, parce que ça n'en finit pas de tanguer.

Car si la chiraquie décrète la pause des réformes ultra-libérales, le discours de la Hollande sera identique à celui de la chiraquie. Et si les chiraquiens s'obstinent, ces *cannibales*, la colère populaire va croître et le *Non* des vrais socialistes (Jean-Luc Mélenchon, Gérard Filoche), des communistes et des trotskistes va augmenter dans d'inquiétantes proportions. D'où la pétiochade.

Comme les hollandistes ne peuvent rien faire sur le front de la lutte des classes (on ne voit pas MM. Moscovici et Strauss-Kahn convaincre le peuple de gauche), comme le jeu strictement politique leur échappe car il est dominé par la partie de bourre-pifs entre MM. Chirac et Sarkozy, François Hollande doit au moins faire preuve d'autorité dans son propre parti.

Mais là, mes amis, quelle débâcle ! Tandis que les fabiusiens mènent une guerre de tranchées, les mélanchoniens et les filochards n'en font qu'à leur tête et continueront de faire campagne pour le *Non* - certes pas « *en tant que membres du Parti socialiste* » mais comme adhérents à *Attac*, à la fondation Copernic, au club des numismates de Saint-Rémy-sur-Deule...

François Hollande en appelle bien sûr au respect de la démocratie dans le parti. Mais il viole du même coup notre droit politique. L'article 27 de la Constitution stipule que « *tout mandat impératif est nul* » et l'article 433-3 du code pénal précise notamment « *qu'est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende le fait d'user de menaces, de violences ou de commettre tout autre acte d'intimidation pour obtenir d'une personne investie d'un mandat électif public qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de son mandat ou facilité par son mandat* ». Sénateurs et députés socialistes peuvent s'exprimer en toute liberté.

Colonel SPONZ

Déficit

Mauvaise nouvelle : le commerce extérieur de la France a été déficitaire en 2004 (- 7,7 milliards d'euros) alors qu'il était en excédent les trois années précédentes.

Pourquoi en sommes-nous là ? Les uns disent que c'est à cause de la facture pétrolière, les autres affirment que nous ne sommes pas assez présents sur le marché chinois et on oublie de s'interroger trop longuement sur les effets désastreux de la hausse de l'euro.

D'ailleurs, même si on se risquait en haut lieu à une analyse de la question monétaire, aucune conclusion n'en serait tirée puisqu'on a décidé de laisser faire la Banque centrale européenne, qui veut conserver un « euro fort ».

Comme le gouvernement français ne peut avoir de politique commerciale extérieure (elle relève de Bruxelles), il mène des actions sectorielles et cherche à accroître notre *attractivité* : cela signifie qu'on s'efforce d'en faire plus que les concurrents dans l'exploitation de la main d'œuvre nationale.

Par exemple, M. Devedjian, ministre sarkozyste de l'Industrie, a soulevé une vague de rires amers en voulant que les magasins de prêt-à-porter puissent ouvrir le dimanche afin de soutenir notre production textile face aux Chinois. Les commerçants n'ont pas tardé à lui faire savoir que rien n'empêche de vendre le dimanche les produits achetés en Chine et que les consommateurs continueront de les acheter parce qu'ils sont aussi peu chers le dimanche que les jours de la semaine.

Maria DA SILVA

Inquiétudes syndicales

Voilà une victoire bien embarrassante pour les syndicats. Le succès des manifestations du 5 février leur font craindre d'être débordés par le mouvement qu'ils ont lancé

Le 5 février dernier, entre trois cent et cinq cent mille personnes (selon les estimations de la police ou des organisateurs) sont descendues dans les rues des grandes villes de France pour défendre les 35 heures, le pouvoir d'achat, l'emploi et le Code du travail. Une première depuis l'échec des manifestations de mai-juin 2003 en faveur des retraites.

Le 9 février, la loi assouplissant les 35 heures a été votée par les députés ; elle doit passer devant le Sénat début mars... et les syndicats s'interrogent toujours sur la suite à donner au mouvement. Le dirigeant d'une grande centrale avoue, *off-record*, qu'il aurait préféré que les manifestations échouent ! La CGT-FO et la CFDT proposeraient bien de lancer un mot d'ordre de grève d'une journée dans les entreprises. La CGT les suivrait volontiers, mais la centrale de Bernard Thibault a d'autres priorités après le revers essuyé par la direction à propos du référendum sur le nouveau traité européen. La CFTC a révélé au quotidien *Le Parisien-Aujourd'hui*, qu'elle s'apprêtait à adresser un courrier à tous les sénateurs pour leur demander d'amender le texte. Quant à la FSU et à l'Unsa, les deux syndicats issus de la scission de la FEN de 1993, ils ont déjà fort à faire avec la loi d'orientation sur l'école ; et puis, les ensei-

gnants ne sont pas vraiment concernés par les 35 heures.

Une semaine après les manifestations, aucune riposte n'est encore envisagée. Une rencontre intersyndicale est vaguement programmée pour le 16 février. Mais il n'y a toujours rien d'officiel. En revanche, on s'agit en coulisses : les responsables syndicaux rencontrent les conseillers sociaux de l'Élysée et de Matignon, ainsi que le ministre des Relations du Travail, dans le plus grand secret, pour les alerter et étudier ensemble la manière la plus honorable de sortir de la crise.

Les organisations syndicales craignent, en effet, d'être débordées par le mouvement qu'elles ont lancé ; elles ont peur aussi des répercussions de la grogne sociale sur le résultat du référendum : puisque les salariés ne sont pas entendus lorsqu'ils descendent dans la rue, disent-elles, ils exprimeront leur mécontentement dans les urnes. Au gouvernement, on renvoie les syndicalistes vers Novelli, chef d'entreprise et député de l'UMP, tendance ultra-libérale, qui est à l'origine de la loi. Une bonne loi, puisqu'elle permet à ceux qui veulent travailler plus de gagner plus. « *Je suis allée voir mon patron pour lui demander de travailler plus afin de gagner plus, déclarait une salariée lors de la mani-*

festation parisienne du 5 février. Vous savez ce qu'il m'a répondu ? Non seulement, je n'ai pas de travail supplémentaire à vous donner, et même si je pouvais vous donner plus de travail, je n'aurais pas de quoi vous payer plus ! » Ce témoignage résume à lui seul l'erreur que commettent le gouvernement et sa majorité.

En attendant, pour montrer qu'il entend les inquiétudes du monde du travail et éviter un résultat calamiteux au référendum, les gouvernements européens et la Commission suspendent, momentanément, la très controversée circulaire Bolkestein sur la libéralisation des services et relancent l'agenda social de Lisbonne. Quitte à ce que, une fois le référendum passé, cette circulaire fasse un retour en force et à ce que le social repasse au second plan. Ce faisant, personne ne répond aux inquiétudes manifestées par les travailleurs le 5 février concernant le temps de travail, les salaires, l'emploi et le démantèlement du Code du travail.

Nicolas PALUMBO

Internet

Retrouvez :

- toutes nos informations pratiques,
- les éditoriaux de *Royaliste*,
- les programmes des réunions,

sur notre site
www.narinfo.fr.st

Le calife de Bagdad

Les élections du 30 janvier sont un nouveau pas vers le rétablissement de la souveraineté de l'Irak que la France a toujours appelée de ses vœux.

La diplomatie française n'a jamais cessé d'insister auprès des États-Unis pour que les élections soient organisées au plus vite. Personne ne peut donc faire de ce scrutin une défaite pour la France. Victoire américaine ? On peut certes créditer le président Bush de son arbitrage en faveur du non-report de la date du 30 janvier contre tous ceux qui, dans la hiérarchie américaine elle-même, comme parmi les officiels irakiens, redoutaient de franchir le pas.

Plusieurs calculs coexistent en effet : nombreux sont ceux qui hésitaient à aller à l'encontre des sunnites qui, inévitablement, même s'ils avaient pris part plus largement au scrutin, doivent perdre un pouvoir qui ne date que de l'occupation britannique postérieure à la Première Guerre mondiale et de son rêve de *royaume arabe*, arabe voulant ici dire sunnite. On se souvient que les provinces du Nord devaient initialement revenir au mandat français sur la Syrie qui jouait alors les minorités au détriment des sunnites.

Un autre calcul, développé par certains néo-conservateurs, est de favoriser en Irak un pouvoir chiite alternatif de celui de Téhéran. En opposant la descendance du religieux piétiste Khoi à celle de Khomeyni, anciens rivaux au sein de la métropole de Nadjaf, elle-même substitué de

l'école de Qom, les experts cherchent à affaiblir la confusion du religieux et du politique instituée au sommet dans la constitution iranienne, et par là à favoriser une libéralisation du régime.

L'importance de la mutation historique qui se joue en Irak et qui est susceptible de révolutionner tout le Moyen-Orient sous couvert de démocratisation, est à rapporter à l'âge d'or du califat de Bagdad entre le VIII^e et le XI^e siècle. Le centre de gravité de l'Islam qui s'était étendu à la fois vers l'Occident et vers l'Asie était alors passé de l'Arabie puis de Damas vers Bagdad, dans une synthèse avec le monde persan. Après le XI^e siècle, la fermeture des portes de l'interprétation précipitera un déclin qui trouvera son point de chute avec le transfert du centre vers Le Caire. Les Mongols détruiront à Bagdad une capitale qui avait cessé de rayonner.

Le jeu des forces intérieures à l'Islam pourrait redonner un rôle de centre à Bagdad après une si longue absence. Une nouvelle ouverture à l'endroit de l'Iran est nécessaire pour recréer un équilibre succédant au basculement intervenu ces dernières décennies vers l'Égypte et l'Arabie.

Ces tendances de fond doivent cependant être incarnées dans des personnalités qui soient à la hauteur de leur responsabilité historique. Une al-

liance entre dirigeants kurdes et chiites n'est pas chose aisée. Chacun est persuadé de sa nécessité de préférence à des coalitions de rencontre où les uns et les autres se trouveraient exclus et opposés.

La France sera-t-elle mieux placée par rapport au nouveau gouvernement qu'à celui qui avait été mis en place par le précédent proconsul américain après le 30 juin ? Elle dispose de bonnes entrées auprès des Kurdes, mais c'est moins évident auprès de l'establishment religieux chiite, en dépit de certaines connections libanaises. Au-delà de l'Irak, n'est-ce pas à une remise en cause de la traditionnelle *politique arabe* que l'on pourrait assister, arabe voulant dire encore sunnite ? Une politique essentiellement fondée sur les liens avec l'Égypte et les Palestiniens, une politique qui fut et reste finalement plus *levantine* que *mésopotamienne*, nécessiterait d'être quelque peu ré-orientée, sinon orientalisée, pour couvrir un plus large spectre, à l'échelle du monde islamique. Le processus irakien n'en revêt que plus d'intérêt qui dépasse le cadre étroit d'une simple confrontation ou désormais d'un réaligement, franco-américain. C'est à Bagdad que se joue l'avenir de la politique étrangère de la France non seulement dans la région mais dans sa conception même, y compris dans sa dimension arabo-israélienne, avec ses aspects de politique intérieure française.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **IRAK** – Sans attendre les résultats définitifs des élections, qui ont assuré une large victoire aux chiites, le Premier ministre irakien Iyad Allawi a annoncé le lancement d'un « dialogue national » avec les sunnites. Pour concrétiser cette intention il a immédiatement réuni des responsables sunnites, en particulier le chérif Ali ben Hussein, chef du Mouvement pour une monarchie constitutionnelle. Les candidats présentés par ce dernier ne devraient pas avoir de sièges au Parlement, victimes du boycottage des élections par les sunnites.

♦ **YOUgoslavie** – La conférence Pour un partenariat Grèce, Serbie et Monténégro s'est terminée le 10 février à Athènes. Elle était placée sous le patronage effectif de la princesse Catherine, épouse du prince Alexandre II de Yougoslavie, et avait reçu le soutien des gouvernements grec et yougoslave. Dans son allocution de clôture, après avoir remercié le Président de la Serbie et de nombreux ministres de leurs présences, elle a « remercié le peuple qui accorde sa confiance à de telles initiatives prises par mon époux le prince Alexandre II et par moi-même ».

♦ **JAPON** – Selon un sondage publié par le *Mainichi Shimbun*, plus de 87 % des Japonais se déclarent en faveur de la révision de la loi de succession afin de permettre aux femmes d'accéder au trône du Chrysanthème.

♦ **NÉPAL** – C'est le 1^{er} février que le roi Gyanendra a annoncé le limogeage de l'ancien gouvernement, la nomination d'un nouveau dont il pris personnellement la direction et l'instauration de l'état d'urgence. Dans son discours radio-télévisé il a justifié sa décision : « dans le cadre des droits impartis à la couronne par la Constitution actuelle, j'ai dissous le gouvernement dans l'intérêt du peuple, du pays et de la défense de la souveraineté ». Il est vrai que, depuis près de neuf ans, le pays est victime d'une rébellion maoïste qui a fait plus de 11 000 morts et que l'ancien cabinet s'est révélé impuissant à la contraindre à négocier. Il a été également incapable d'organiser des élections comme le roi le lui avait demandé.

Les partis politiques népalais ont tenté de réagir contre ce qu'ils appellent « le coup d'État royal » en lançant « un vaste mouvement populaire de protestation » ne suscitant que de très sporadiques manifestations. En effet comme le raconte une source diplomatique à Katmandou : « Le roi n'est pas populaire mais il n'y a personne pour regretter le gouvernement. La classe politique est corrompue, pitoyable. En 14 ans, il y a eu 14 cabinets. Cela a été une cacophonie effroyable, pas de décision, pas de cohésion ». Il n'empêche que le roi fait un pari périlleux. Assuré, certes, du soutien de l'armée, il lui faut maintenant conquérir celui du peuple qui aspire à la paix. Il sera jugé à ses résultats « pour rétablir l'ordre et la démocratie » dans un délai de trois ans comme il l'a promis. L'avenir de la monarchie en dépend.

Docteur d'État en philosophie, Chantal Delsol enseigne à l'Université de Marne-la-Vallée.

Dans un ouvrage récent, elle aborde de front une question qui fait l'objet d'un large consensus : la nécessité d'une justice internationale devant laquelle sont ou doivent être traduits les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Qui conteste cette prétendue nécessité a tôt fait d'être accusé de complaisance envers les criminels. C'est en philosophe que Chantal Delsol aborde cette question piégée. Ses réponses, inspirée par le souci du Politique, méritent d'être mises en débat.

■ **Royaliste : L'existence d'une justice internationale est considérée comme un progrès par de nombreux dirigeants politiques et par d'éminents juristes...**

Chantal Delsol : Mon point de vue est celui de la philosophie politique, et c'est celui d'une philosophe engagée : pour ma part, je suis défavorable à la justice internationale, qui est certes possible, mais qui n'est pas souhaitable.

■ **Royaliste : C'est pourtant une idée généreuse...**

Chantal Delsol : Elle a l'air souhaitable. C'est même magnifique que de vouloir juger les bourreaux du monde entier.

■ **Royaliste : Le jugement de bourreaux est devenu effectif...**

Chantal Delsol : Ce n'est pas la viabilité de la justice internationale que je mets en cause, c'est sa légitimité. Tout est viable ! Les utopies se réalisent, nous l'avons vérifié au XX^e siècle avec les conséquences sanglantes que chacun a pu constater.

On peut donc créer une justice mondiale, mais celle-ci est complètement conditionnée par l'existence d'un État mondial. La plupart des auteurs français et étrangers qui ont étudié cette question disent que nous sommes aujourd'hui dans un sas, entre l'absence d'État mondial et l'instauration de cet État. Ce

qui explique, selon eux, que la justice internationale ne soit pas viable aujourd'hui.

Leur analyse est pertinente : il ne peut pas y avoir de justice s'il n'y a pas une autorité exécutive supérieure permettant de sanctionner les crimes qui ont été commis. Autrement dit, il n'y a pas de justice en l'absence de pouvoir politique.

■ **Royaliste : Dans quelles conditions historiques la justice internationale apparaît-elle ?**

Chantal Delsol : L'idée de justice mondiale est assez nouvelle. Elle est apparue parce qu'il est aujourd'hui difficile de comprendre... l'histoire d'Abraham. En levant le poignard sur son fils, Abraham se montre capable, par sa foi en Dieu, d'aller à l'encontre de l'éthique la plus commune qui exclut de tuer son propre fils. Telle est la sainteté d'Abraham, la sainteté n'étant pas la perfection mais la proximité de Dieu.

Cette sainteté a été profanée au XX^e siècle. L'obéissance aveugle d'Abraham a été profanée par l'obéissance aveugle d'Eichmann. Il est pour nous - pour moi - insupportable qu'un homme soit capable d'aller à l'encontre de l'éthique par fidélité religieuse ou idéologique. Bien entendu, je ne compare pas Abraham et Eichmann : je compare les situations. C'est donc après la Seconde Guerre mondiale

qu'une justice internationale s'est mise en place.

■ **Royaliste : On invoque pourtant les grands auteurs, Grotius tout particulièrement...**

Chantal Delsol : Mireille Delmas-Marty a écrit un livre remarquable pour justifier la thèse que je récuse. Elle cite effectivement Grotius, comme tous ceux qui voient en lui le père du Tribunal pénal international.

Or Grotius écrit dans son *De Jure* qu'il faudrait punir ceux qui réduisent leur peuple en esclavage et qu'il ne faudrait pas que la punition de ce type de bourreau soit réservée au cercle étroit de la souveraineté. Mais Grotius ne dit pas du tout qu'il faut ériger une justice mondiale et un tribunal mondial : il écrit qu'il faut faire la guerre, mais pas n'importe comment car on risque de détruire le pays en même temps que le tyran. Nous voyons aujourd'hui à quel point il avait raison !

Emmanuel Kant est lui aussi très utilisé par les partisans de la justice internationale - qui omettent de signaler l'évolution du philosophe.

Kant s'est déclaré favorable à l'État mondial (Weltstaat) puis il a estimé que l'État mondial ne serait qu'un despotisme mondialisé. Il s'est donc finalement prononcé en faveur d'une république fédérale.

■ **Royaliste : La justice internationale apparaît et s'institue donc à Nuremberg ?**

Chantal Delsol : Oui. C'est sur le procès de Nuremberg que l'on s'appuie pour dire qu'il faut punir les criminels de la terre entière. Mais l'organisation de ce procès était discutable et le principe a été discuté. Winston Churchill aurait préféré que l'on fusille discrètement les vingt ou les cinquante très hauts responsables nazis. Jacques Ellul, théologien protestant qui n'avait aucune complaisance pour les nazis, voyait en Nuremberg une parodie de procès.

À mes yeux, Nuremberg manifestait quand même le désir de la culture européenne de juger ses propres crimes. Le nazisme n'est pas un phénomène spécifiquement allemand ; il est issu de l'eugénisme anglo-saxon et de bien d'autres facteurs typiques de l'Occident. Ayant engendré un monstre, notre culture a voulu détruire ce monstre. Je ne suis donc pas hostile au tribunal de Nuremberg.

Par ailleurs, il me semble juste qu'un pays veuille juger ses propres criminels. Il appartenait aux Serbes de décider s'ils voulaient ou non juger Milosevic et il appartient aux Cambodgiens de traduire en justice les complices de Pol Pot. Nous n'avons pas à nous substituer aux autorités de ces pays, qui ont à apprécier la gravité des crimes et la situation historique dans laquelle ils ont été commis.

Le possible le souhaitable

le et table

■ **Royaliste : C'est du relativisme ! Un crime est toujours un crime !**

Chantal Delsol : Bien entendu. Mais, que ce soit en France ou ailleurs, les criminels sont tous différents et c'est pourquoi les peines prononcées ne sont pas toujours les mêmes. Ce qui est vrai dans un pays donné, où tous les citoyens participent peu ou prou de la même culture, l'est encore plus quand il s'agit de juger des personnes qui appartiennent à des sociétés très différentes.

En fait, l'établissement d'une justice internationale supposerait une culture mondiale nivelée - ce qui serait despotique. Je ne suis pas relativiste cependant : l'homme est homme parce qu'il se pose des questions, et tous les hommes sur cette terre se posent les mêmes questions religieuses, philosophiques et morales - sur la mort, sur le Bien... Mais les réponses sont d'ordre culturel et elles sont différentes. Or nos réponses sont toujours discutables et doivent le rester car personne ne possède la science infuse. S'il n'y avait qu'une réponse elle serait forcément mauvaise car toutes les réponses sont insatisfaisantes. Mais la vérité ne peut pas être non plus le produit de toutes les réponses agglutinées.

■ **Royaliste : Le Tribunal pénal fait référence à une loi de portée universelle, à l'interdiction absolue de certains crimes...**

Chantal Delsol : Le problème est que cette loi n'est pas reconnue universellement. Les ONG et l'opinion publique mondiale sont invoquées comme substituts, ce qui n'empêche pas le malaise ni ne désarme la critique : la justice internationale est le fait des puissants, elle est appliquée seulement contre les faibles. Ni la Russie, ni les États-Unis n'ont signé l'accord instituant le Tribunal pénal international.

Cela dit, l'idée de justice internationale paraît évidente pour les crimes les plus abominables : le génocide, le crime contre l'humanité et le crime de guerre. Tout le monde est d'accord pour juger et condamner les criminels d'Auschwitz. Mais comment juger les crimes moins évidents ? Comment circonscrire

l'abominable ? Prenons le cas du crime de guerre, dont la définition est très large : est punissable par le Tribunal pénal international le fait de tirer sur un ennemi dans le dos.

Je ne dis pas qu'il est bien de tuer de cette manière son ennemi et je n'excuse pas les exactions commises par les Serbes. Je veux dire simplement que lorsqu'on sort de l'exceptionnalité, on s'expose à une débâcle du concept. En faisant mes courses à l'époque où Milosevic a été arrêté, j'ai entendu quelqu'un demander qu'on juge les généraux et les colonels français qui ont participé à la guerre d'Algérie. Ce n'est pas impensable mais il faudrait commencer par mettre en accusation les principaux chefs d'État qui sont actuellement en fonction.

Royaliste : Il faut donc accepter le mal ?

Chantal Delsol : Non. La justice est universelle ou n'est pas. La justice doit pouvoir poursuivre les criminels sur tout son territoire. Il y a une justice en notre pays parce qu'elle poursuit tous les criminels, que ce soit en Bretagne, dans les Alpes ou ailleurs. La justice internationale est injuste parce qu'elle n'agit pas sur le territoire mondial mais seulement dans un certain nombre de pays et à l'encontre de certains criminels : on ne poursuivra pas tous ceux qui ont massacré sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, mais seulement quelques-uns, pour l'exemple. Or la justice n'est pas rendue pour l'exemple.

■ **Royaliste : Le principe de justice est invoqué selon le « Fiat justitia... »**

Chantal Delsol : Il faut citer la sentence en entier et la traduire correctement. « *Fiat justitia et pereat mundus* » ne signifie pas : « il faut que la justice soit faite, ou le monde périra » selon la traduction fautive donnée au Tribunal pour la Yougoslavie à partir d'une phrase attribuée à Hegel. La sentence latine dit « *Que le monde périsse, pourvu que la justice soit !* » ce qui n'est pas du tout la même chose. Et Hegel écrit que la justice qui se donne pour seule et unique finalité est aveugle et détruit la vie même.

L'utilisation du « *Fiat justitia* » par le Tribunal international signifie que la justice est le premier bien, ce qu'il y a véritablement de plus important. Eh ! bien non. Un de mes amis roumains qui a vécu une terrible expérience en prison croise maintenant son bourreau tous les matins en allant chercher son lait. Je lui ai demandé comment il vivait cette confrontation quotidienne et il m'a répondu : « *je crois lui avoir pardonné* ». J'admire cet ami, je ne sais pas ce que j'aurais fait à sa place, je ne sais pas s'il a tort ou raison du point de vue de la justice. Les Tchèques ont été les seuls en Europe centrale à priver certains responsables communistes de leurs droits civiques pendant dix ans. Là encore, je ne sais pas ce qu'il fallait faire.

Pour moi, le problème fondamental n'est pas celui d'une justice qui poursuivrait les coupables jusqu'au dernier. Il ne s'agit pas de nommer le mal. La tâche véritablement politique consiste à se débarrasser de l'adversité et de promouvoir la paix sociale dans la durée. La justice peut être un moyen de concorde, mais elle peut aussi faire obstacle à cette concorde. Il appartient à chaque peuple d'en juger, en toute liberté.

Propos recueillis aux
Mercredis de la NAR

Chantal Delsol
**La grande
méprise**

Justice internationale, gouvernement
mondial, guerre juste...

prix franco : 18 €



■ **C'est sur le procès de Nuremberg que l'on s'appuie pour dire qu'il faut punir les criminels de la terre entière.**

Asile

France, terre d'asile ? De moins en moins. Notre pays accueille 1 % des réfugiés du monde et le taux d'admission des demandeurs d'asile a connu une baisse drastique : 94 % des demandes étaient satisfaites en 1978, 78 % en 1981, 15 % en 2003.

Quant au thème de l'invasion du Nord par le Sud, il est réduit à l'état d'hallucination récurrente : les deux principaux pays d'accueil sont le Pakistan et l'Iran, et 68,2 % des réfugiés du monde se trouvent en Afrique et en Asie. Ces précisions nécessaires ouvrent l'exposé juridique clair et complet qu'Anicet Le Pors, ancien ministre et conseiller d'État, consacre au droit d'asile.

On sait que l'asile est vieux comme le monde, comme acte de la puissance souveraine décidée en fonction de ses intérêts politiques. Le droit d'asile fut proclamé dans la Constitution de 1793, jamais entrée en vigueur. Il fallut donc attendre le Préambule de la Constitution de 1946 pour que le droit d'asile soit reconnu à « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ».

C'est sur ce principe simple que se fonde un dispositif légal et réglementaire compliqué qui organise l'asile sur le territoire national et qui en pose les conditions. Par ailleurs, l'analyse des tentatives de communautarisation de l'asile dans l'Union européenne montre bien les difficultés de l'exercice. Une juste réflexion sur la tension entre le national et l'universel conclut cet ouvrage de référence.

Jacques BLANGY

☐ (1) Anicet Le Pors - « *Le droit d'asile* », Que sais-je ?, n° 3733, PUF, 2005, prix franco : 9 €.

Un journaliste exemplaire

Les souvenirs des reportages de Luc Beyer de Ryke sur les chemins d'un Orient, à tous égards meurtri par ses guerres civiles, constituent une grande et belle leçon de journalisme.

Aun quidam qui s'enquerrait du métier de Chateaubriand, celui-ci répondit d'un seul mot : « *journaliste* ». Voilà qui honore notre profession, aujourd'hui saccagée par la *gens médiatica* qui discourt sur l'éthique, la morale et la religion en attendant les décaissements d'un quarteron de banquiers et d'industriels.

Désigné comme le « Jacques Chancel » belge - pour des émissions plus et mieux travaillées que celles de notre ancienne gloire nationale - Luc Beyer de Ryke fut une des grandes figures des médias. Mais il demeura, à la radio et à la télévision belges francophones, l'humble héritier de Chateaubriand, apparemment étiqueté par son nom et sa particule mais aussi inclassable et inattendu que le vicomte breton.

Luc Beyer est belge, francophone des Flandres et francophile éminent. Gaulliste, il milita pour l'Algérie française et fut condamné à mort par le FLN. Ancien parlementaire européen situé à la droite de l'hémicycle, il a pour compagne de vie et de reportage une journaliste à *L'Humanité*, à qui ce livre est dédié (1). Avec elle, il faillit être abattu dans une rue d'Alger par un islamiste, connut les attaques de F16 sur les cibles palestiniennes, fut frôlé par le souffle des bombes humaines à Jérusalem...

Tel est le métier ? Sans doute. Mais imaginez ce qu'aurait pu faire de ces confrontations soudaines avec la

mort notre célèbre fabricant de *romanquêtes* en son atelier germanopratin. Luc Beyer se contente d'accomplir sa tâche, sans se poser au centre du paysage et sans raconter qu'il a changé le climat. Comme un journaliste doit le faire, il va voir, rapporte ce qu'il a vu et entendu, dit clairement ce qu'il pense des hommes et des situations - à la différence de ces *grands professionnels des médias* qui affectent, au nom de l'objectivité, une neutralité barbouillée de cynisme.

Aucun lecteur ne se trouvera en plein accord avec l'ensemble des opinions que Luc Beyer de Ryke exprime sur la guerre civile libanaise ou sur la seconde Intifada. Tant mieux : La normalisation médiatique détruit le débat civique sans ôter une once de violence au mouvement de l'histoire.

Mais l'essentiel n'est pas dans ces confrontations silencieuses. Ces *Chemins d'Orient* sont surtout riches de rencontres et d'évocations qui intéresseront les militants de tous les camps et qui réveilleront toutes les mémoires. Au fil des pages, ressurgissent des figures qui s'étaient presque effacées - celles de Pierre Lagailarde, de Bachir Gemayel, de Charles Hélou...

Luc Beyer de Ryke brosse de remarquables portraits de dirigeants politiques presque oubliés ou très en vue qui sont éclairés d'une double manière : celle d'un vieux routier de la presse, celle d'un grand parlementaire libéral

- dans la plus haute acception du terme.

Les évocations ne sont pas moins saisissantes. Voici Alger à l'heure du FLN puis pendant les années noires du terroriste islamiste. Voici, en 1991, l'exode des Kurdes trahis par les Américains. Voici enfin le crépuscule de Yasser Arafat, cloîtré dans la Mouqua'ta, vieil homme solitaire et malade, se berçant d'illusions aussitôt dissipées par son principal conseiller.

On voit naître des nations et s'affirmer des États, tandis que d'autres vacillent. La guerre civile est le fil rouge sang de ce livre qui relie l'Algérie, le Liban, l'Irak, Israël et la Palestine. C'est la guerre « *la plus redoutable, la plus meurtrière de toutes car elle assassine les corps, les esprits et les âmes, parce qu'elle passe au milieu des familles, oppose le père au fils, le frère au frère, la sœur à la sœur* ».

Au Maghreb et au Machrek comme en Afrique et en Europe de l'Est, les peuples continuent de subir les conséquences de la disparition de plusieurs empires et de vivre l'accouchement violent de nouvelles nations. La compassion moralisatrice ne changera rien aux convulsions historiques : à lire Luc Beyer de Ryke, il se confirme que les hommes d'État sont plus que jamais placés devant leurs responsabilités pour l'établissement de paix aussi justes et durables que possible.

Yves LANDEVENNEC

☐ (1) Luc Beyer de Ryke - « *Chemins d'Orient, Les déchirures, Algérie - Liban - Israël - Palestine* », François-Xavier de Guibert, 2005, prix franco : 18 €.

Soixante ans après

Le soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz par les troupes soviétiques a donné lieu à une commémoration d'une exceptionnelle intensité. Nombre de documents ont rappelé l'épouvantable réalité de l'extermination du peuple juif et du peuple tzigane. Il est juste, nécessaire et salutaire que les nouvelles générations soient instruites de ce moment de l'Histoire, vertigineux, où l'atteinte à l'humanité a atteint son degré extrême. Faut-il ajouter qu'on préfère réduire tout commentaire et lui substituer le silence méditatif ne serait-ce que pour écouter le récit des témoins ? Primo Levi, par exemple : « Là, en effet, il ne s'agit plus seulement de mort, mais d'une foule de détails maniaques et symboliques, visant tous à prouver que les Juifs, les Tziganes et les Slaves ne sont que bétail, boue, ordure. Qu'on pense à l'opération de tatouage d'Auschwitz, par laquelle on marquait les hommes comme des bœufs, au voyage dans les wagons à bestiaux qu'on n'ouvrait jamais afin d'obliger les déportés (hommes, femmes et enfants) à rester des jours entiers au milieu de leurs propres excréments (...) ; qu'on pense enfin à l'exploitation infâme des cadavres, traités comme une quelconque matière première à fournir l'or des dents, les cheveux pour faire du tissu, des cendres pour servir d'engrais, aux hommes et aux femmes ravalés au rang de cobayes sur lesquels on expérimentait des médicaments avant de les supprimer. » (1)

Dans ce système diaboliquement conçu pour déshumaniser, la seule résistance possible n'était que d'ordre personnel. « Garder la volonté tenace, dit encore Primo Levi, de toujours voir en mes camarades et en moi-même, des hommes et non des choses ». Ce qui rejoint la farouche détermination d'un Robert Antelme : « Le ressort de notre lutte n'aura été que la revendication forcenée, et presque toujours elle-même solitaire, de rester, jusqu'au bout, des hommes. » (2) Demeure l'autre face, le système concentrationnaire et exterminateur, qui relève d'une étude historique et d'une attention très précise pour en déterminer la nature, les rouages, le mode de commandement, éventuellement la psychologie des criminels en chef et l'apathie de beaucoup d'exécutants. Le champ d'étude est considérable et les ouvrages de référence ne manquent pas. J'ai relu pour ma part les pages d'Hannah Arendt sur le procès Eichmann, toujours instructives. Mais un autre livre m'a particulièrement retenu, celui de Léon Goldensohn (3), le psychiatre américain qui avait reçu de son gouvernement la mission de rendre visite aux accusés et aux témoins du procès de Nuremberg. Il s'agissait de les écouter, chacun en particulier, dans leurs cellules. Les intéressés étaient d'autant plus enclins à parler librement que leur interlocuteur était, professionnellement, hors du champ judiciaire. L'ensemble constitue un document saisissant où l'on peut, sur le vif, essayer de comprendre à partir de quels personnages, de quelles mentalités, de quelles cohérences intellectuelles et sociales put fonctionner le système national-socialiste.

par Gérard Leclerc



Précisons-le tout de suite. Aucun des interlocuteurs du docteur Goldensohn ne veut endosser la responsabilité des crimes nazis. Ou bien, comme l'affirme Goering, l'extermination des Juifs échappait à leurs compétences et d'ailleurs ils l'ignoraient, ou bien, s'ils furent partie prenante de la machine à tuer, les accusés ne se reconnaissent que comme de purs exécutants. La décision exterminatrice et les ordres qui en découlaient relèvent sans aucun doute de la détermination de très peu d'hommes qui imaginèrent le déroulement de la solution finale. En ce sens, le système de défense des accusés de Nuremberg est en partie justifié. S'ils ont été agents de l'extermination, ils n'ont été que des exécutants d'une décision qui leur échappait. Eichmann, lors de son procès ultérieur à Jérusalem, conduira ce système de défense jusqu'à sa perfection, ne cessant d'affirmer son unique rôle de rouage involontaire de l'organisation.

Il est beaucoup plus malaisé d'user de cette argumentation, lorsqu'on a été en charge de l'extermination proprement dite, comme Rudolf Höss, commandant du camp d'Auschwitz. Höss reconnaît tout ce qui s'est passé à Auschwitz. Il indique à Goldensohn un chiffre de victimes très supérieur à celui admis aujourd'hui par les historiens. Oui, il a fait tuer – dit-il 2,5 millions de Juifs, femmes et enfants compris. Sa seule justification : « J'avais des ordres personnels de Himmler. » A-t-il protesté ? « Je ne pouvais pas. Les raisons que Himmler me donnait, je devais les accepter. » Son interlocuteur insiste : « Vous n'avez pas d'avis ou d'opinion propre ? – Si, mais quand Himmler vous disait quelque chose, c'était si juste et naturel qu'on se contentait d'obéir aveuglement. – Avez-vous le moindre sentiment de culpabilité à ce sujet ? – Oui, maintenant, naturellement, je me rends compte que ce n'était pas bien. » Höss accepte même le châtimement qui l'attend, mais la conscience de la faute n'apparaît encore que faiblement, comme si sa conscience demeurait anesthésiée par son passé de scrupuleux exécutant de l'innommable. On ne saurait rester indemne de l'attitude schizophrénique qui fut la sienne des années durant. Le commandant d'Auschwitz, celui qui menait scrupuleusement aux chambres à gaz des centaines de milliers d'enfants juifs, était lui-même père de famille irréprochable, choyant ses propres enfants... C'est le même homme, qui peut, sans trembler, faire le récit exact et circonstancié de ce qui s'est passé à Birkenau, pulvérisant par avance les billes négationnistes. Avec toujours le même refrain : « Si je n'avais pas eu des ordres directs et les raisons de ces ordres, j'aurais été incapable de les accomplir de mon propre chef – d'envoyer des milliers et des millions de gens à la mort. »

Exécuter les ordres *correctement*, tel est le leitmotiv, la seule justification. C'est en ce sens qu'Hannah Arendt a pu parler de la banalité du mal. Une banalité qui n'en est pas moins effrayante, puisqu'elle permet de construire tout le dispositif qui appliquera sans crise de conscience, le projet mûri dans la tête de quelques personnages dont la perversité était capable de déclencher la transgression suprême. Celle qui encore, aujourd'hui, fait hurler la terre et le ciel.

❏ (1) Primo Levi - « Si c'est un homme », Pocket, prix franco : 6 €.

❏ (2) Robert Antelme - « L'espèce humaine », Tel Gallimard, prix franco : 11 €.

❏ (3) Léon Goldensohn - « Les entretiens de Nuremberg » présentés par Robert Gellately, Flammarion, prix franco : 25 €.

Machuca, un ami qui nous rafraîchit la mémoire

Mon ami Machuca, de Andrés Wood, sorti sur les écrans français le 19 janvier, est un film remarquable sur l'atmosphère régnant à Santiago du Chili pendant les semaines précédant le coup d'État du général Pinochet.

Il donne à voir le degré de tension et de politisation de la société chilienne, et comment la politique pouvait s'immiscer dans les moindres rapports sociaux, même dans les écoles.

Le réalisateur apporte son propre témoignage d'écolier de huit ans, fils d'une famille bourgeoise, libérale dans ses mœurs, mais politiquement et socialement conservatrice, passant sa scolarité dans un établissement catholique irlandais.

Le directeur, le père Mac Enroe, se livre à une expérience progressiste en intégrant gratuitement quelques élèves venant des classes défavorisées, certains habitant même dans des bidonvilles. Ces enfants se heurtent à des brimades et à un ostracisme social de la part de leurs riches condisciples, à quelques exceptions près dont celle de Gonzalo (Andrés Wood), qui se lie d'amitié avec Pedro Machuca, et découvre ainsi un univers de

débrouille, de pauvreté et de solidarité qu'il ignorait.

La radicalisation de la droite, à laquelle la famille de Gonzalo n'échappe pas, aura raison de cette amitié, Pedro agissant de son côté comme marqué par un déterminisme social d'exclusion.

Le coup d'État met également fin à l'expérience pédagogique du père Mac Enroe, qui est chassé de son école par les militaires (qui rebaptisent l'établissement de Saint Patrick en San Patricio, hispanisation nationaliste qui ne manque pas d'ironie quand on sait le rôle des États-Unis d'Amérique dans cette affaire) dans une scène digne de la fin du film *Au revoir les enfants* de Louis Malle.

Mentionnons le très bon soutien musical à ce très politique film de deux heures, et l'on pourra considérer cette œuvre (présentée à la *Quinzaine des réalisateurs* à Cannes en 2004) comme l'une des meilleures de ce début d'année.

Romain BEAUMONT

Le numéro 43 de Cité vient de paraître (7 € franco)

■ *Éditorial* par Luc de Goustine

DOSSIER « Travail & travail »

- *Capitalisme cognitif : les intermittences de la raison* par Philippe Arondel
- *La caméléon et la chaise* par Pierre-Etienne Heymann.
- *Une vieille dispute : comment déterminer le prix du travail ?* par Philippe Lauria

Magazine

- *L'Europe sans rivages* par Bertrand Renouvin
- *Apostasie au Tadjikistan* par Farroukh Arabov & Oumar Arabov
- *L'ange noir* par Criton des Alpes
- *Cantor et le transfini* par Olivier Bruneau
- *La pauvreté est-elle soluble dans le libéralisme ?* par Alain Solari

De l'Homme-Pouvoir

Il y a de la gageure dans cette étude bien conduite, bien écrite, traitant de la vie de l'un des hommes qui, parmi tous ceux qui ont fait de ce pays ce qu'il est, a été l'objet de tant d'ouvrages déjà. Que pourrait-on bien ajouter à tout ce qui déjà a été dit et écrit sur un personnage tel que le Cardinal de Richelieu ?

Le *Richelieu* de Françoise Hildesheimer est une œuvre d'importance qui corrige, complète, renouvelle même la vision que l'on pouvait avoir de ce grand homme. Balayant les idées fausses d'une manière très convaincante, l'auteur appuie sur chaque élément qui pourrait apporter un éclairage particulier et hâter la compréhension de l'homme et du politique.

Destiné par sa position de cadet au métier des armes, la défection de son aîné l'oblige à entrer dans la carrière ecclésiastique pour maintenir le statut d'une famille d'importance que les mauvaises affaires de son père avaient sensiblement obéré. Cet intellectuel de très grande valeur ne tarde pas à se faire remarquer. Quel que soit son itinéraire, bien moins aisé que l'on a bien voulu le faire croire, jamais Richelieu ne perdra de vue la conception qu'il s'est faite du pouvoir et de la conduite d'une nation. Ascension lente, quoiqu'on en ait, soumise à de brusques arrêts, des disgrâces. Il lui faudra pratiquement vingt ans pour parvenir au faite du pouvoir.

Dire que le Cardinal n'est rien sans le Roi, c'est encore trop peu dire. Françoise Hildesheimer démêle avec pertinence ce que chacun des deux apporte à ce duo fantastique. Louis XIII a été longtemps décrié, incompris et mal jugé. Il faudra attendre l'ouvrage de Pierre Chevallier pour commencer à entrevoir

tout ce que ce pays lui doit. Jusqu'au tréfonds de leur personnalité, tout chez ces deux hommes se rapporte à cette relation de pouvoir. Chacun avait une haute idée de la France et de son devenir, ils réussirent à trouver l'équilibre suffisant pour parvenir à leurs fins. Suffisant mais loin de l'idéal. Deux têtes faites aussi différemment, deux personnalités si contrastées mais qui se rejoignaient pourtant jusque dans leurs névroses et leur dépressivité latente. Rien ne devait être simple entre eux, brouilles comme réconciliations.

L'ouvrage revient longuement sur les éléments qui permettent de mieux saisir pourquoi ils eurent un si grand effet sur la France et son avenir. Lucides tous deux, ils surent surmonter l'aversion qu'ils finirent par ressentir l'un pour l'autre, pour ne plus penser qu'au bien d'un pays qu'ils chérissaient tout autant l'un que l'autre mais pour des raisons si différentes. Peu de règnes auront connu semblable rencontre aux effets si bénéfiques et si prolifiques. Ce livre est une nouvelle pierre à l'édifice d'une meilleure connaissance et d'une réhabilitation d'un règne qui fut écrasé entre celui qui l'avait précédé et celui qui l'a suivi.

Pascal BEAUCHER

❏ (1) Françoise Hildesheimer – « *Richelieu* », Flammarion, 2004, prix franco : 27 €.

CONGRÈS

Le Congrès annuel de la NAR se tiendra les 19 et 20 mars 2005. Rappelons que tous les adhérents de la NAR peuvent participer au travail des commissions (le 19 mars). Bonne occasion pour ceux de nos lecteurs qui voudraient s'impliquer plus à fond dans notre action d'adhérer à la NAR (formulaire envoyé sur simple demande). Les thèmes retenus pour cette année sont, d'une part, "La réforme des corps centraux de l'État" et, d'autre part, "Le démantèlement du droit social".

Merci de noter cette date sur vos agendas.

SOUSCRIPTION

Notre souscription 2005 n'est pas encore lancée mais nous remercions déjà ceux qui, sans attendre, nous ont fait parvenir leurs dons sans lesquels nous ne pourrions poursuivre notre entreprise.

5^e liste de souscripteurs

Djamel Boudjelal 8,38 € - Serge Cattet 15 € - Guy Delranc 20 € - Jean-Louis Dhorne 10 € - Michèle Dutac 7,24 € - Patrick Jacques 7,62 € - Antoine Lazinier 23 € - Guy Leclerc-Gayrau 10,29 € - Jean-François Maurel 75 € - Christian Mory 100 € - Yolande de Prunelé 50 € - Pierre Sauterey 150 € - Raymond Tavernier 5 €.

Total de cette liste : 481,53 €

Total précédent : 1608,12 €

Total général : 2089,65 €

SERVICE LIBRAIRIE : Notre service librairie est à votre disposition pour vous fournir non seulement les ouvrages mentionnés dans *Royaliste* mais également n'importe quel livre (à la condition qu'il soit encore disponible chez l'éditeur). N'hésitez pas à faire appel à nos services. Nous assurons également la recherche d'ouvrages épuisés (sans garantie de succès...). Faites-nous part de vos besoins.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste> et www.narinfo.fr.st (Informations et actualités)
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : **Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris**

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● Mercredi 23 février et 2 mars - Pas de conférence en raison des vacances d'hiver.

● Mercredi 9 mars - Tout le monde sait que Tintin fut le premier à poser pied sur la lune, bien avant les Américains. On se souvient que le général de Gaulle désignait le vaillant reporter comme son seul rival sérieux. Mais on ignore que *Le Sceptre d'Ottokar* s'analyse comme un traité de la légitimité monarchique et royale d'une belle profondeur histori-

que et d'une pleine actualité. Tel est du moins notre point de vue officiellement affirmé par la Nouvelle Action royaliste.

Nous avons décidé de soumettre notre thèse à l'avis d'un tintinophile et tintinologue réputé. **Albert ALGOUD**, qui montre quelques-uns de ses talents sur une chaîne cryptée, il a accepté de débattre avec nous de « Tintin politique ». Parlerons-nous de l'Extrême-Orient ? Du trafic des opiacés ? Des princes et des rois balkaniques ? Des accusations régulièrement portées contre Hergé ? Le mystère demeurera jusqu'à mercredi, mais nous faisons confiance au savant et à l'ami pour nous éclairer.

● Mercredi 16 mars - Le bicentenaire du sacre de Napoléon I^{er} n'a pas été un événement politique : quelques évocations historiques, quelques déclarations du prince Napoléon. Même si les royalistes estiment que l'empire est, à tous égards, étranger à la tradition politique nationale, il est clair que « L'empreinte de l'empe-

reur » en France et en Europe est ineffaçable. Il faut donc tenter de prendre l'exacte mesure de cette aventure. Plutôt que d'organiser une confrontation entre royalistes et bonapartistes, nous avons choisi de réfléchir en toute rigueur scientifique et d'inviter dans cet esprit un historien de métier. Enseignant à l'École des Hautes études en sciences sociales et auteur d'un ouvrage remarqué sur la Terreur, **Patrice GUENIF-FEY** a préfacé la réédition du « Napoléon » du royaliste Jacques Bainville.

Quel regard peut bien porter un jeune historien de la Révolution française sur un historien royaliste qui vécut sous la III^e République ? Et comment tous deux regardent-ils le premier empereur des Français ? Réponses au cours de la soirée.

Pour recevoir régulièrement le programme des « mercredis » et avoir l'accès gratuit à toutes les réunions, prenez une "carte d'abonné" (8 € pour l'année)

FANIONS

Nous proposons des petits fanions de table aux armes de France. En rayonne de format 12 x 14 cm, surmonté d'une lance en plastique, sur un socle en bois verni de 50 mm. hauteur totale 28 cm. Prix franco : 8 €.

ABONNEMENT - ESSAI

Royaliste ne doit compter que sur ses lecteurs pour toucher de nouvelles personnes. Pour cela, quel meilleur ambassadeur que le journal lui-même ? Ouvrez donc votre carnet d'adresses et envoyez-nous les noms et coordonnées de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par *Royaliste*. Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 3,80 €.

DOLE

Organisé par *La Dépêche de la Compagnie d'Artagnan et Planchet*, dîner-débat à Dôle le vendredi 4 mars à 19 heures, avec **François-Marin Fleutot** et **Bernard Lhôte** sur le thème « Du souverainisme au souverain ». Le dîner a lieu au restaurant du Val d'Amour, rue du camping à Parcey (39100) à 5 km de Dôle, direction Genève. Tous renseignements auprès de Claude Jeunier au 03.84.72.07.59

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

La campagne des oligarques

Dans l'histoire de l'Union européenne, Barcelone est une ville de sinistre mémoire puisque c'est là que fut décidée, voici bientôt trois ans, la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité.

Nous nous souvenons que Jacques Chirac et son Premier ministre, Lionel Jospin, s'entendirent comme larrons en foire pour présenter de manière rassurante un processus de privatisation qui aura de désastreuses conséquences.

Nous observons aussi que François Hollande, héritier du candidat battu en 2002, entérine par son Oui au référendum les accords passés entre MM. Chirac et Jospin lors des sommets européens où furent décidés le durcissement de la ligne ultra-libérale.

C'est de nouveau à Barcelone qu'a été lancée, le 11 février, la campagne des chefs d'État et de gouvernement pour l'approbation du « traité constitutionnel ». En l'absence de Gerhard Schröder et de Silvio Berlusconi, grippés, le président français et le Premier ministre espagnol ont énoncé leurs mots d'ordre, d'une banalité qui décourage le commentaire. C'est le cadrage de la campagne qui mérite d'être examiné, car l'emballage du paquet aura une forte incidence sur le choix des électeurs : il permettra de masquer pendant quelques mois les effets destructeurs de la concurrence sauvage, de la rigueur budgétaire et de l'euro fort.

Quant à la mise en scène, il me paraît significatif que Jacques Chirac ait été applaudi par un parterre où les militants socialistes espagnols étaient largement majoritaires. François Hollande

et ses amis n'en auront que plus de mal à persuader les Français que leur Oui de gauche est différent de celui de la droite chiraquienne.

Surtout, la forte médiatisation de l'accord entre le président français et le chef socialiste du gouvernement espagnol, renforcé par les messages du social-démocrate allemand et de l'affairiste italien, ont indiqué la tonalité de la campagne. Les oligarques veulent placer l'enjeu



au-delà des confrontations entre la droite et la gauche : « cette Constitution n'est pas un texte partisan. Elle appartient à chaque Européen, quelle que soit sa sensibilité politique » a déclaré Jacques Chirac. Le président français a par ailleurs souligné que le projet de traité est approuvé par la Confédération européenne des syndicats qui y voit « un pas positif pour les travailleurs ».

Avant même que les peuples ou les parlements se soient prononcés, voici les citoyens et les travailleurs européens entraînés à exprimer un « vote civique » sur une prétendue Constitution qui serait déjà celle de tout un chacun !

La manœuvre est évidente : les oligarques veulent dépolitiser le débat et réduire le choix démocratique à la confirmation d'un consensus qui serait manifeste. Avant toute discussion et toute décision sur le fond (1), il faut refuser le conditionnement publicitaire qui se résume par un slogan classique : *achetez notre produit, puisque tout le monde l'apprécie !* Si nous « achetons » le traité, l'accord présupposé se trouvera confirmé...

Nous ne serons pas dupes.

Le texte soumis à référendum a une définition juridique toute particulière : il présente comme « constitution » ce qui s'analyse comme un traité. Le débat sur ce point doit être tranché dans le vif.

Ce texte a une fonction politique précise : faciliter la gestion des affaires européennes par la *gouvernance* sans mettre pour autant un terme à la confusion des pouvoirs qui règne dans l'Union européenne. Aux termes de l'article 4 de la Constitution française, « les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage ». Ils doivent se prononcer clairement sur les institutions de l'Union européenne.

Ce texte recèle une idéologie bien définie, l'ultra-libéralisme, dont les préceptes discutables et discutés (libre circulation des capitaux, équilibre budgétaire, marché essentiellement concurrentiel...) sont présentés comme valeurs communes et fondamentales. Nos diverses familles intellectuelles doivent poursuivre et intensifier leurs confrontations afin que les enjeux idéologiques soient clarifiés.

Que chacun prenne ses responsabilités politiques.

Bertrand RENOUVIN

(1) La Nouvelle Action royaliste se prononcera sur le référendum lors de son congrès, le 20 mars.